Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib1-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

séance du 29 MARS 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents: 28* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 25 Mars 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Dimanche 29 Mars à 10H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Louis PORTE, doyen d'âge des conseillers municipaux. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, Mme ALI SAID Djihane, Mme AUTIN Stessye, M. DE FILIQUIER Clément, Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZE Levan, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, M. PORQUET Christian, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. PORTE Louis, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
DUPRAZ Pascal à GOTSIRIDZE Levan
Absent excusé, non représenté : Néant
Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : GOTSIRIDZE Levan

La séance a été ouverte à 10 h 00

DELIBERATION N° 1 – 2026
ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions et notamment aux articles L2122-1 à L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur GOTSIRIDZE Levan le plus jeune des conseillers municipaux pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

SEDI 30700 UZES (1102) - Ref. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib1-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Monsieur PORTE Louis, Président, doyen d'âge des conseillers municipaux, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletins secret conformément à l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 13

A obtenu : Monsieur DELEDDA Robert 23 voix

Monsieur DELEDDA Robert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE
R. DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 209355

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr